



Le code vestimentaire

Je porte des vêtements propres, opaques, décents qui couvrent la poitrine, le ventre, les fesses et les

- sous-vêtements (les bretelles sont larges). Mes vêtements sont exempts d'énoncés, de signes ou de dessins violents et vulgaires.

J'enlève mon capuchon en entrant dans l'école et

- je laisse ma casquette ou mon chapeau dans mon casier avant d'entrer en classe.

Je porte des chaussures différentes pour l'intérieur

- et l'extérieur. Elles sont adaptées aux températures et aux activités.

Les vêtements d'hiver sont obligatoires, et ce, jus-

- qu'à ce qu'un message de la direction en lève l'obligation.